



TARIFS 2022

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ESF(Economie Sociale Familiale).....**3 800 € (1)**

BTS SP3S(Services et Prestations Secteurs Sanitaire et Social)**3800€ (1)**

BTS DIÉTÉTIQUE.....**4300€ (2)**

BACHELOR CRCRH

(Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines) .. **4 900 € (3)**

MASTÈRE MRH(Manager Ressources humaines) **5 700 € (4)**

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €

Enseignement supérieur privé Sté Civile de la Pradette -

6 Rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

N° Siren 776825432



(1) BTS ESF – SP3S :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 3 800Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros-2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit **3 300** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 3 840 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -2 versements par chèque de **1 670** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité :5 versements, soit au total 3 860 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -4 versements par chèque de **840** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 3 900 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -8 versements par chèque de **425** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(2) BTS DIETETIQUE :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 4 300Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros-2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit **3 800** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 350 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -2 versements par chèque de **1 925** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 380 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **970** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 420 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **490** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Quatrième possibilité :11 versements, soit au total 4 450 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros-10 versements par chèque de **395**Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.



(3) BACHELOR CRCRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 4 900Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros-2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 4 400 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 000 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -2 versements par chèque de 2 250 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 100 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -4 versements par chèque de 1 150 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 5 220 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -8 versements par chèque de 590 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité :2 versements, soit au total 5 700Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros-2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 5 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité :3 versements, soit au total 5 800 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -2 versements par chèque de 2 650 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 900 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -4 versements par chèque de 1 350 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 020 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros -8 versements par chèque de 690 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €